



Coordonnées détaillant
CAP5 CAPTOUR
BUSINESS PARK, BÂT.H, 1° ETAGE
87 RUE DU MOLINEL
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Téléphone : 03 28 36 53 13 / Fax : 03 28 09 90 69
Email : groupes.captour@cap5.com
Immatriculation : IM059110005

OFFRE PREALABLE N°OP21019547/1

EN DATE DU 04/02/2019

M. GOBLET CHRISTIAN
19 RUE DES QUAIRES
5650 WALCOURT
BELGIQUE (BE)

ORGANISATEUR

BROCHURE SENIORS EN NORD
87 H RUE DU MOLINEL
59700 MARCQ EN BAROEUL
Email : seniors.en.nord@cap5.com
Téléphone : 03 28 36 53 10

TITULAIRE DU CONTRAT (CLIENT)

M. GOBLET CHRISTIAN
19 RUE DES QUAIRES
5650 WALCOURT
BELGIQUE (BE)
Email : cg@microconstruct.be
Téléphones : 00 324 76 46 29 07 / 00 327 16 12 08 2

VOYAGEURS	Né(e) le	VOYAGEURS	Né(e) le
GOBLET CHRISTIAN 2 Personne(s)	28/12/1949	GRIMAUD FRANCOISE	29/05/1954

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr.

La personne concluant le présent document :

- accepte de transmettre ses données à l'agence dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.
- déclare avoir pris connaissance de la politique de traitement des données personnelles de l'agence,
- accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, SMS, appels téléphoniques et courriers postaux)

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un contrat
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier à l'adresse postale ou par email aux coordonnées de votre détaillant CAP 5 Voyages précisées en entête de ce document.

INTITULE DU FORFAIT

Début du voyage	Lundi 13 Mai 2019	Fin du voyage	Lundi 20 Mai 2019
Destination :	NORVEGE	Référence :	SEN
Statut :	Confirmé	Intitulé	2 FORFAITS EN EXTERIEURE STANDARD SABORD

TRANSPORT

Type	Au départ de	Date	Heure Arrivée à	Date	Heure Compagnie	Voy Numéro
	DUNKERQUE	13/05/2019	BERGEN			2
	STAVANGER	20/05/2019	DUNKERQUE			2

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L. 211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et (en cas de transport) l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

HEBERGEMENT ET REPAS*

Nom	Catégorie	Arrivée	Nuits	Pensions	Chambre(s)	Langue
A LA DECOUVERTE DES FJORDS DE NORVEGE		13/05/2019	7	Pension complete selon devis	1 Double	

* Hors repas fournis pendant le transport et en fonction des heures d'arrivée et de départ.

Hotel : Il est de règle dans l'hôtellerie internationale de prendre possession de la chambre à partir de 15h quelle que soit l'heure d'arrivée et de libérer celle-ci avant 12h quelle que soit l'heure de départ.

Location : La prise du logement s'effectue généralement vers 17h00 le jour d'arrivée et celui-ci doit être libéré pour 10h00 le jour du départ .

La taxe de séjour et la caution : sont à régler sur place, la caution sera restitué après état des lieux et inventaire.



Coordonnées détaillant
CAP5 CAPTOUR

OFFRE PREALABLE N°OP21019547/1

EN DATE DU 04/02/2019

HEBERGEMENT ET REPAS*

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

De façon générale, ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

FORMALITES SANITAIRES - POLICE*

Police	Santé
Passeport Carte d'identité Aucune CNI facialement périmée ne sera acceptée. En cas de CNI facialement périmée, munissez-vous d'un passeport valide.	Aucune formalité

* Pour les ressortissants français.

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites suivants : <https://www.pasteur.fr/fr> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Mineurs : Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.

Il appartient au client de s'assurer qu'il est à jour des vaccinations recommandées par l'institut Pasteur pour effectuer son séjour. En application du règlement CE n°998/2003, tous les animaux de compagnie accompagnant les clients lors de leur séjour dans la Communauté Européenne, devront être identifiés par une puce électronique.

Remarque franchissement des frontières :

Le passeport français, valable au moins 6 mois après la date de retour, est fortement conseillé hors Union Européenne. Pour une carte nationale d'Identité (CNI) de toute personne majeure, assurez-vous de sa validité d'au moins 6 mois après la date de retour (date figurant au verso de la CNI). A compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire est nécessaire pour tout mineur qui voyage sans l'un de ses parents (titulaire de l'autorité parentale). Les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée, mais aucune modification matérielle de la carte n'en atteste, par conséquent nous vous conseillons vivement de refaire votre Carte nationale d'identité avant votre départ.

Pour éviter tout désagrément pendant vos voyages hors de France, il est impératif de privilégier l'utilisation de pièces d'identité officielles en cours de validité. Dans le cas contraire, l'agence ne pourrait être considérée comme responsable en cas de refus d'entrée sur le territoire par les autorités locales.

Il appartient au client de vérifier que les noms et prénoms qui figurent sur les documents de voyages (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux de sa pièce d'identité utilisée pour le séjour.

Le : 04/02/2019 Signature du Client :

CE PRIX COMPREND

Libellé	Prix unitaire	Qté	Montant
2 FORAITS EN EXTERIEURE STANDARD SABORD	1 790,00	2	3 580,00



Coordonnées détaillant
CAP5 CAPTOUR

OFFRE PREALABLE N°OP21019547/1

EN DATE DU 04/02/2019

CE PRIX COMPREND

Libellé	Prix unitaire	Qté	Montant
GARE SNCF MAUBEUGE			0,00
	Montant total		3 580,00
	Solde en Euros à verser au plus tard le 29/03/2019 *		3 580,00

Le détaillant se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le client et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

CE PRIX NE COMPREND PAS

Les dépenses personnelles, les excursions et activités réservées par vos soins auprès de prestataires locaux.

Révision du prix (à la hausse ou à la baisse)

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

- Part du transport :
- Redevances et taxes connues à la date du contrat :
- Part des achats en devises :
- Taux de référence :

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Montant de l'acompte à verser : 1 074,00 EUR

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance

ASSURANCES

Formule	Statut	Descriptif
MULTIRISQUES	INCLUDE	VOYAGES ASSUR contrat 0800586
RAPATRIEMENT	INCLUDE	Assurance incluse multirisque
ANNULATION	INCLUDE	Assurance incluse multirisque

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en oeuvre.

Conformément à l'article L.112-2 du code des assurances et en cas de souscription à une assurance couvrant le risque de non-vie, le détaillant fournit au souscripteur un document d'information normalisé sur le produit d'assurance élaboré par le concepteur du produit, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Le : 04/02/2019 Signature du Client :

CONDITION D'ANNULATION

Annulation par le voyageur

- 20.00 % de 120 jours à 91 jours avant le départ
- 50.00 % de 90 jours à 61 jours avant le départ
- 60.00 % de 60 jours à 31 jours avant le départ
- 75.00 % de 30 jours à 15 jours avant le départ
- 100.00 % de 14 jours à 0 jours avant le départ

Annulation par le détaillant ou l'organisateur

Important : Le voyage peut être annulé par le détaillant ou l'organisateur si un nombre minimum de 20 participant(s) n'est pas inscrit avant le 23/04/2019.

Rappel des règles d'annulation par le détaillant ou l'organisateur selon la durée du séjour :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours.
- 48 heures avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est 2 jours.

Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

Annulation par le voyageur :

Absence de droit de rétractation : Conformément aux articles L.221-2 et L.221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis à un droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et devra s'acquitter des frais d'annulation/résolution du contrat.



Coordonnées détaillant
CAP5 CAPTOUR

OFFRE PREALABLE N°OP21019547/1
EN DATE DU 04/02/2019

CONDITION D'ANNULATION

Conformément aux articles L211-9 et R211-5 du Code du Tourisme, les informations précontractuelles peuvent faire l'objet de modifications, ce que le client déclare accepter expressément.

Fait à , le 04/02/2019 en 1 exemplaire.

Signature du Client :

Vendeur : aurelie DEREGNAUCOURT



Coordonnées détaillant
CAP5 CAPTOUR
BUSINESS PARK, BÂT.H, 1° ETAGE
87 RUE DU MOLINEL
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Téléphone : 03 28 36 53 13 / Fax : 03 28 09 90 69
Email : groupes.captour@cap5.com
Immatriculation : IM059110005

CONTRAT DE VENTE N°21019547/1

EN DATE DU 04/02/2019

M. GOBLET CHRISTIAN
19 RUE DES QUAIRES
5650 WALCOURT
BELGIQUE (BE)

Le contrat fait référence à l'offre préalable n°OP21019547/1

CONTACT

BROCHURE SENIORS EN NORD 87 H RUE DU MOLINEL 59700 MARCQ EN BAROEUL	Téléphone : 0328365310 Email : seniors.en.nord@cap5.com
---	--

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact ci-dessus dans les meilleurs délais. En temps utile avant le début du voyage ou du séjour vous seront remis les contacts locaux et autres informations. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client. Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

MINEUR NON ACCOMPAGNÉ

Modification :

Conformément à l'article L211-13 du Code du tourisme, l'agence ou, le cas échéant l'organisateur, se réservent la possibilité de procéder à des modifications mineures du contrat.

Cession du contrat :

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Responsabilité :

Le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Garant financier du détaillant :

ATRADIUS CyC 159, rue Anatole France CS50118 92596 LEVALLOIS PERRET CEDEX 01 41 05 84 84 Dev&Exp|PortefeuillesCaution@atradius.com

Assureur de responsabilité civile du détaillant :

GENERALI Police n° AH128117 2 rue Pillet Will 75009 PARIS

Réclamation et médiation :

Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, à l'adresse suivante :

Agence Cap 5 Voyages précisée en entête de ce document

par lettre recommandée (RAR) ou mail accompagnée de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

Signature :

Je soussigné (nom, prénom) _____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie (i) avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, (ii) avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, (iii) avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que (iv) des conditions de garantie des assurances souscrites et (v) du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document (vi).

Fait à _____, le 04/02/2019 en 1 exemplaire.

Signature du Client :

Vendeur : aurelie DEREGNAUCOURT



Coordonnées détaillant
CAP5 CAPTOUR

CONTRAT DE VENTE N°21019547/1
EN DATE DU 04/02/2019

FORMULAIRE D'INFORMATION

Conditions générales de vente

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à l'ensemble des voyages proposés dans la brochure Séniors en Nord. L'achat d'un voyage entraîne l'adhésion et l'acceptation sans réserve de l'intégralité des dispositions des présentes conditions générales de vente par le client. Le client doit être majeur et doté de la pleine capacité juridique pour pouvoir réserver un Voyage. Un client ne peut effectuer une réservation pour d'autres personnes que s'il est valablement autorisé à agir au nom et pour le compte de ces personnes auxquelles il sera tenu de communiquer tous les éléments d'information pré-contractuelle et contractuelle dont notamment les présentes conditions générales de vente en leur indiquant qu'elles leurs sont applicables ainsi que le formulaire d'information standard sur les droits de voyageurs. Chaque participant au Voyage est solidairement tenu au paiement du voyage réservé pour son compte.

2. INFORMATION PRE-CONTRACTUELLE ET CONTRACTUELLE

Constituent des éléments de l'information précontractuelle visée à l'article L.211-8 du code du tourisme : (1) les fiches descriptives figurant dans la brochure Séniors en Nord, en vigueur au moment de la réservation ou sur le site <https://www.cap5voyages.com> (2), les autres éléments d'information figurant sur ce site et cette brochure (3), les présentes conditions de vente (4), les formulaires d'information standard sur les droits de voyageurs (5) les notices d'assurance. Conformément aux dispositions de l'article L.211-9 du code du tourisme, il est convenu entre les parties que l'Organisateur aura la faculté de modifier, notamment par l'intermédiaire d'errata, certains de ces éléments avant la conclusion du contrat. A défaut de modification, ces informations constituent également des éléments de l'information contractuelle visée à l'article L.211-10 du code du tourisme.

3. RESERVATIONS ET DEMANDES SPECIALES

L'inscription à l'un des voyages sera confirmée en fonction des disponibilités des programmes aux dates choisies. **Le contrat de voyage est remis ou envoyé au client et signé par lui pour acceptation.**

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (nombre insuffisant de participants comme indiqué sur la page produit, circonstances exceptionnelles et inévitables, événement extérieur#) nous pouvons être amenés à annuler un départ. Dans ce cas, vous serez informés au plus tard 20 jours avant la date de départ prévue. Nous pouvons également être amenés à maintenir le voyage mais sans accompagnateur (quand prévu) si le nombre minimum n'est pas atteint. En cas d'annulation totale, vous serez proposés des solutions de remplacement ou le remboursement intégral des sommes versées, nous dégageant de toute responsabilité.

Santé, mobilité et assistance spéciale : tout passager présentant des capacités restreintes de mobilité, ou étant atteint d'une maladie nécessitant un traitement ou une assistance médicale, doit en informer l'agent de voyages au moment de la réservation. En ce qui concerne les séjours, les hôtels indiqués comme accessibles aux PMR sont ceux disposant de certaines parties communes adaptées (détails sur demande). Certains hôtels peuvent être accessibles aux PMR mais un accompagnement et une aide sont nécessaires pour rendre le séjour agréable (détails sur demande). D'autre part, certains hôtels proposent des chambres adaptées aux PMR. Leur nombre étant limité, la demande est à effectuer lors de la réservation. S'agissant des transferts vers ces hôtels, d'une manière générale, ils sont adaptés, au sens des normes locales, aux personnes à mobilité réduite sous réserve qu'elles soient accompagnées (les conducteurs n'ayant en règle générale pas le droit de porter les personnes concernées) et que leur équipement éventuel puisse être transporté comme un bagage quelconque dans le moyen de transport utilisé. Les circuits, en général, ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite, sauf mention particulière dans le descriptif.

4. PRIX

Les prix mentionnés en euros sur notre catalogue sont valables sur les dates mentionnées dans les tableaux de prix, sous réserve de modifications ultérieures. Ils comprennent, le transport en autocar ou navette aéroport (au point de ramassage choisi ou de votre domicile à l'aller et au retour) et l'accompagnement (quand mentionné et si le minimum de participants est atteint), les transferts sur place, l'hébergement, la restauration selon la formule et les visites précisées ainsi que les frais de visa quand nécessaire et précisés, taxes d'aéroports, (les taxes de sortie payables à certains aéroports ne sont pas toujours incluses), les assurances annulation/bagages et assistance/rapatriement.

Ces frais et taxes sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis par les autorités concernées. Compte tenu d'éventuelles erreurs typographiques, ou de modifications des conditions imposées par un fournisseur, ou d'impératifs locaux, **le prix exact du voyage qui pourra seul être pris en compte sera celui mentionné sur nos factures, transmises au plus tard 21 jours avant le départ.** Nos prix sont calculés sur la base des accords passés avec nos fournisseurs et prennent en compte les frais perçus par les différents intervenants. Étant acceptés librement par le client qui reconnaît en avoir pris connaissance lors de la réservation, aucune contestation les concernant ne pourra être admise à son retour.

5. R#VISION DES PRIX

Nos prix sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur sur la base de **1 € = 1,13 USD et 583 € la tonne de kérosène au 20.09.2018**sauf mention contraire. Ils sont dépendants des différents facteurs intervenant dans leur calcul, tels que le coût du transport, lié en particulier au coût du carburant, les redevances et taxes diverses (TVA locale, taxes d'aéroport, de sécurité, de séjour#), les taux de change, frais de visa... Ils sont révisables en fonction de la variation de l'un ou l'autre de ces facteurs si répercutés par nos fournisseurs.

6. VOYAGE

Les durées indiquées ne correspondent pas au nombre de jours passés à destination mais bien à la durée totale du voyage, transport compris. En général nos programmes s'entendent en pension complète (du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour), sauf mention contraire. Certains repas (souvent légers) peuvent être fournis par le transporteur aérien. **Les catégories de classification des hôtels sont définies par les autorités locales du pays et selon des critères qui leur sont propres, et ne correspondent pas forcément aux normes françaises.** A catégorie égale, le niveau des prestations hôtelières peut, dans certains pays (en particulier en dehors des grandes métropoles), être inférieur aux normes françaises.

Dans votre hôtel#

ߦ Les usages en matière d'hôtellerie prévoient le plus souvent que les chambres ne peuvent être occupées qu'à partir de 15h le jour de l'arrivée et doivent être libérées au plus tard à 12h le dernier jour.

ߦ Le terme #salle de bains# est générique. Il désigne un équipement baignoire et/ou douche.

ߦ **Lorsque des coffres forts sont mis à disposition, en général moyennant participation, il est fortement recommandé d'y déposer les objets de valeurs.**

A défaut, la responsabilité de l'hôtelier ou de l'agence ne pourra être engagée.

ߦ **Sauf mention contraire ou programmes spéciaux, les activités de loisirs sont mentionnées pour information et ne sont pas systématiquement comprises dans les tarifs de séjour. Le golf, l'équitation, les sports nautiques, le tennis, etc, ainsi que les massages, saunas, etc, impliquent généralement une participation et sortent de notre responsabilité.**

Chambre individuelle Les prix indiqués correspondent généralement à une chambre pour une personne. Les chambres individuelles sont souvent sur demande, en cas de refus, l'agence ne pourra être tenue pour responsable. Les suppléments sont imposés par les hôtels.

Chambre triple ou quadruple



Coordonnées détaillant
CAP5 CAPTOUR

CONTRAT DE VENTE N°21019547/1
EN DATE DU 04/02/2019

FORMULAIRE D'INFORMATION

Dans la plupart des hôtels, les chambres triples ou quadruples correspondent à une chambre double avec un ou deux lits d'appoint. Elles sont toujours sur demande.

Formule #tout compris#

Les prestations décrites en formule "tout inclus" ou "all inclusive" **s'entendent dans certaines limites de disponibilité et d'horaires imposés par les établissements et signalés sur place**. En dehors de ces horaires, elles peuvent ne pas être accessibles ou alors moyennant participation. Sauf mention contraire écrite, l'eau minérale n'est pas incluse dans ces formules, seules certaines boissons produites localement le sont et les consommations du mini-bar de la chambre sont payantes sur place.

Hébergement

Les hôtels peuvent être modifiés en cas de nécessité, y compris après remise des programmes au client. Dans ce cas, il sera fait le maximum pour leur substituer des établissements de catégorie équivalente ou supérieure. Ces changements ne peuvent donner lieu à réclamation.

Prestations

Dans le cadre d'un circuit, les prestations peuvent être fournies dans un ordre différent en fonction des conditions locales et afin d'assurer le meilleur service. Toute prestation n'ayant pu être fournie pour des raisons indépendantes de notre volonté donnera lieu à compensation sur place ou à remboursement au retour, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Bagages

Chaque transporteur a ses propres règles concernant le transport des bagages et notamment des articles qui ne peuvent être transportés. Ces règles sont détaillées dans les conditions générales et particulières du transporteur auquel le passager doit se reporter. Ces conditions sont disponibles sur le site internet du transporteur. D'une manière générale, sont interdits en soute et en cabine les articles explosifs, inflammables, corrosifs, irritants, infectieux, toxiques ou radioactifs, les gaz comprimés, outillages électroportatifs, moyens de locomotion électriques équipés de batteries au lithium. Par ailleurs, il existe des mesures restrictives concernant le transport des liquides, aérosols, gels et pâtes contenus dans les bagages en cabine. Le nombre, les dimensions, le poids du ou des bagages acceptés en cabine et en soute sans supplément de prix varient selon les compagnies qui peuvent modifier les règles applicables sans préavis. Le passager doit se reporter aux conditions du transporteur. Pour éviter les difficultés, l'Organisateur recommande de ne pas dépasser un seul bagage en cabine et en soute par passager.

En cas de dommages causés aux bagages enregistrés auprès de la compagnie aérienne, ou de perte ou livraison tardive de ceux-ci, **il revient au passager de remplir à l'aéroport un bulletin d'irrégularité bagages auprès de la compagnie**. L'original sera exigé par cette dernière pour tout traitement de réclamation.

Transfert aéroport

Si, pour des raisons liées au trafic routier ou à des conditions météorologiques indépendantes de notre volonté, vous ratez votre vol, bateau ou train, nous mettrions tout en œuvre pour vous faire partir mais nous ne pourrions être tenus responsables ni engager des frais supplémentaires. **La date limite de changement de point de ramassage est de 30 jours avant le départ, au-delà des frais de 20 € par personne seront appliqués**. Le ramassage à domicile coûte 30 € minimum/pers/trajet + 1€/pers du kilomètre au-delà de 10 km du point d'arrêt de la brochure le plus proche - navette non individuelle. Les itinéraires et horaires des ramassages sont définis par le transfériste.

Transport aérien

Les conditions générales et particulières de transport de chaque compagnie aérienne qui effectue un ou plusieurs vols inclus dans le voyage sont applicables de plein droit audit voyage, sous réserve d'éventuelles dispositions dérogatoires des présentes conditions générales ou du contrat de voyage. Elles fixent notamment les conditions de responsabilité du transporteur, ainsi que les mesures existantes pour le transport des personnes handicapées, des femmes enceintes, des personnes à forte corpulence#. Elles sont disponibles sur le site de la compagnie aérienne concernée. Conformément aux dispositions des articles R.211-15 à R.211-18 du code du tourisme, l'agence communique pour chaque vol une liste comprenant au maximum 3 transporteurs aériens auxquels il pourra avoir recours. L'identité du transporteur aérien effectif est communiquée par écrit ou par voie électronique au client au plus tard 8 jours avant le début du voyage. Le nom de ce transporteur peut être modifié jusqu'au moment de l'enregistrement. Les vols peuvent être directs (avec ou sans escale), ou comporter un changement d'appareil. Lorsqu'ils sont connus avant la réservation, les dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances sont communiqués. Il est rappelé que l'agence ne maîtrise pas les conditions du transport qui est assuré sous le contrôle de la compagnie aérienne. Les horaires des vols, le type d'appareil, l'itinéraire et le nom des aéroports peuvent être soumis à des modifications même après confirmation. Lorsqu'en raison des horaires des vols pré et/ou des post-acheminements, une nuit ou des repas à l'aéroport de transit sont nécessaires, ils sont à la charge du client. En cas d'annulation des vols initialement prévus pour les pré et/ou post acheminements, pour quelque cause que ce soit, les pré et/ou post acheminement pourront être réalisés par tout autre moyen de transport (train, autocar#) sans que la responsabilité de l'agence ne puisse être engagée.

7. RÉGLEMENT

Les conditions de règlement en Euro : le premier acompte est de 250€ pour les voyages inférieurs à 1000€ et 350€ au-delà. Paiements échelonnés possibles à préciser sur la fiche d'inscription. Voir avec l'agence au moment de l'inscription. **Solde 45 jours avant le départ**. Toute réservation effectuée moins de 45 jours avant le départ entraîne le règlement total du voyage. **Le non-respect des conditions de règlement pourra être considéré comme une annulation.**

8. ANNULATIONS / MODIFICATIONS

En cas d'annulation, quels qu'en soient les motifs, seront retenus le montant de la prime d'assurance, des frais de dossier de 80€ par personne et des frais de visa éventuels. L'annulation doit être notifiée par téléphone et par courrier recommandé 24h après l'appel (le cachet de poste faisant foi) et le jour de la survenance de l'évènement déclencheur. En cas d'annulation tardive, la différence des frais en cas de passage à la tranche supérieure reste à la charge des clients. Montants retenus pour annulation : de l'inscription à 121 jours du départ : frais de dossier + prime d'assurance - de 120 à 91 jours : 20% du montant du voyage - de 90 à 61 jours : 50 % - de 60 à 31 jours : 60% - de 30 à 15 jours du départ : 75 % du voyage - moins de 15 jours du départ : 100 %. **En cas d'annulation, remboursement uniquement sur facture soldée à hauteur des frais.**

Doivent également s'ajouter les suppléments entraînés par l'annulation de par la modification du type de chambre initialement réservé.

Assurance annulation incluse mais non obligatoire. Les conditions de l'assurance annulation sont précisées dans le paragraphe Assurance ci-après.

9. ASSURANCE

Cap5 a souscrit une assurance responsabilité civile. Vous êtes également couverts par une assurance voyage qui comprend, sous conditions, l'assistance, le rapatriement, les bagages et l'annulation. Cette dernière permet le remboursement des sommes retenues en cas d'annulation (les frais de dossier et le montant de la prime ne sont jamais remboursés) si l'empêchement est occasionné par :

- une maladie grave*, un accident corporel grave* (y compris la rechute, l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement), ou le décès de l'assuré, de son conjoint de droit ou de fait ou toute personne qui lui est liée par un PACS, de l'un de ses ascendants ou descendants directs, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendre ou bru, beaux-pères ou belles-mères, de son tuteur légal, quel que soit leur pays de domicile, ainsi que toute personne vivant habituellement avec l'assuré et d'une personne handicapée vivant sous le même toit que l'assuré.
- des dommages matériels importants survenant au domicile de l'Assuré ou à ses locaux professionnels ou son exploitation agricole, détruits à plus de 50% et nécessitant impérativement sa présence le jour du départ
- un vol au domicile de l'Assuré, dans ses locaux professionnels ou son exploitation agricole, dans les 72h précédant son départ et nécessitant impérativement sa présence le jour du départ ou pendant le séjour
- un licenciement économique de l'assuré non connu par lui à la signature du contrat
- les complications nettes et imprévisibles de l'état de grossesse de l'Assurée



Coordonnées détaillant
CAP5 CAPTOUR

CONTRAT DE VENTE N°21019547/1
EN DATE DU 04/02/2019

FORMULAIRE D'INFORMATION

- une maladie psychique nerveuse, mentale entraînant une hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs
- l'obtention d'un emploi salarié ou d'un stage rémunéré ainsi que la mutation professionnelle devant débiter avant le retour de voyage de l'Assuré
Dépliant disponible sur demande ou dans les agences Cap5.

10. CESSION DU CONTRAT

Nous devons être informés de la cession du contrat au plus tard 7 jours avant le départ, avec les données détaillées des nouveaux bénéficiaires, et la confirmation qu'ils remplissent les mêmes conditions que le cédant, moyennant les frais applicables selon les fournisseurs. **Dans tous les cas, il reviendra au cessionnaire de s'occuper des formalités d'entrée dans le(s) pays concerné(s).** Le cessionnaire et le cédant sont responsables *in solidum*.

11. FORMALITES

Chaque voyage est soumis à diverses formalités douanières, sanitaires et/ou administratives qui doivent impérativement être respectées par le client et par chaque participant au voyage, y compris s'il s'agit d'un mineur, même bébé. Ces formalités sont à la charge du client. Pour les ressortissants français, ces formalités sont communiquées sur le contrat ainsi que sur la brochure. Les ressortissants étrangers doivent informer l'agent de voyage, avant d'effectuer leur réservation, qu'ils ne sont pas français. S'ils ne sont pas ressortissants d'un pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, il leur appartiendra de se rapprocher de l'ambassade compétente pour que ces formalités leur soient communiquées. Les réglementations des différents pays étant susceptibles d'évoluer sans préavis, il est vivement recommandé à tous les clients de vérifier régulièrement toutes les informations auprès des autorités et organismes concernés, notamment via les sites www.diplomatie.gouv.fr, rubrique « Conseils aux voyageurs », <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage>. Bien que l'Etat français ait prorogé de 5 ans la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées entre le 2/01/2004 et le 31/12/2013 à des personnes majeures, plusieurs états ne tiennent pas compte de cette décision. Il est donc recommandé d'utiliser un passeport valide plutôt qu'une carte d'identité dont la date faciale de validité a expiré, pour éviter le risque d'être refoulé. Même lorsque la carte d'identité est acceptée pour les majeurs, un passeport est exigé pour les mineurs ne voyageant pas avec leurs deux parents hors de l'Union Européenne. Quel que soit le pays de destination, un mineur qui ne voyage pas avec un titulaire de l'autorité parentale doit être muni en plus de son passeport ou de sa carte d'identité, d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et d'une copie lisible de la pièce d'identité du signataire, dans les conditions précisées sur la page internet suivante : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1359>. Pour les parents non mariés, il est recommandé de se munir du livret de famille. L'autorisation de sortie de territoire est nécessaire lorsque le mineur ne voyage pas avec ses deux parents. Il est de la responsabilité du client de faire état de la situation exacte pour que l'agent de voyage puisse le renseigner de façon précise. Le client doit s'assurer que les noms et prénoms qui figurent sur les documents de voyage des participants au Voyage sont strictement identiques à ceux qui figurent sur leurs documents d'identité et visas. Lorsque l'agence effectue certaines formalités pour le Client et/ou les participants (ex : demande de visa, formulaires Apis, Secure Flight#) il le fait sur la base des informations qui lui ont été communiquées par le Client sous sa seule responsabilité. Il n'appartient pas à l'agence de vérifier la cohérence de ces informations. Pour les femmes mariées il est recommandé de préciser leur nom de jeune fille, obligatoire pour certaines destinations telles que notamment le Mexique et Cuba. Dans tous les cas, la responsabilité de l'agence ne pourra en aucun cas être engagée du fait du non-respect des diverses formalités applicables et de ces obligations.

12. D#FAUT DE PR#SENTATION

L'agence ne pourra être tenue pour responsable d'un départ rendu impossible pour cause de non-présentation ou de présentation tardive du client suite à : un problème d'acheminement, ou à tout autre motif même de force majeure, ou pour non-accomplissement des formalités requises.

13. RESPONSABILIT#

Les informations relatives aux prix, horaires, itinéraires ainsi qu'aux équipements des hôtels, des navires, publiées dans nos brochures ont été vérifiées avec soin. Elles s'entendent à date de conception de la brochure et peuvent avoir donné lieu depuis à modification du fait des prestataires ou avoir été l'objet d'erreurs typographiques et ne constituent donc pas un engagement contractuel de notre part (voir § 1), sachant que les modifications éventuelles seront signalées au moment de l'inscription, et considérées acceptées par la signature du contrat de voyage.

De même, **les cartes, les photos et illustrations autres que les photos d'hôtels sont présentées à titre informatif et artistique et ne sont en aucun cas contractuelles.** Les informations sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité au cas où certaines d'entre elles ne seraient plus d'actualité au moment du voyage. L'agence informera donc le client, avant l'inscription, de telles erreurs ainsi que des éventuelles modifications dans les équipements, prestations, programmes ou prix, connues au moment de l'inscription.

ߦ Transport aérien : La responsabilité des compagnies aériennes est régie par les dispositions de leurs conditions générales et particulières de transport, auxquelles le passager doit se reporter en cas de dommage, plainte ou réclamation de toute nature. L'Organisateur n'est pas un transporteur aérien ; sa responsabilité ne saurait donc se substituer à celle du transporteur. Ainsi par exemple, les dispositions du règlement CE 261/2004 du 11/02/2004 fixant certaines règles d'indemnisation en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ne sont pas applicables à l'Organisateur. La responsabilité du transporteur peut-être limitée par les dispositions des conventions internationales (telles que notamment les conventions de Varsovie et de Montréal) et des conditions générales et particulières de transport applicables. Dans l'éventualité où la responsabilité de l'Organisateur serait engagée, il bénéficierait des mêmes exclusions ou limitations de responsabilité que le transporteur. Le client est informé que les délais de prescription des actions en responsabilité à l'encontre d'un transporteur aérien sont relativement courts (2 ou 5 ans selon les juridictions et le droit applicable) En outre, il existe des délais relativement brefs pour formuler une réclamation auprès de la compagnie aérienne en cas de problème de bagages (7 jours en cas de bagage abîmé, 21 jours en cas de perte ou de retard de livraison). Si ces délais ne sont pas respectés la réclamation est irrecevable. Pour traiter les réclamations relatives au transport la plupart des compagnies réclament les originaux des billets d'avion et/ou des cartes d'embarquement ainsi que, lorsque la réclamation porte sur les bagages, les bulletins d'enregistrement des bagages et le certificat d'irrégularité obtenu auprès de la compagnie à l'aéroport. Ils conviennent donc de conserver ces documents.

ߦ Navigation : En ce qui concerne nos programmes de croisières, seul le commandant de bord est habilité à prendre toute décision utile se rapportant à la sécurité des passagers en liaison avec les autorités chargées de la régulation de la navigation. Ainsi, pour des raisons dictées par les conditions météorologiques ou autres, les itinéraires et escales peuvent être modifiés sans que nous puissions être tenus pour responsables, et ces changements ne peuvent donner lieu à indemnisation.

ߦ Santé : Certaines vaccinations ou mesures préventives (paludisme#), quoique non obligatoires, peuvent être recommandées par les autorités sanitaires. Il revient au voyageur de s'en informer, l'agence ne pouvant en aucun cas être responsable des conséquences éventuelles de leur non-application.

ߦ Excursions : Les excursions réservées sur place, sont réalisées par des organismes locaux indépendants de l'agence. Même si elles peuvent être proposées par nos représentants locaux à titre de service, elles sont achetées librement sur place, et ne sont pas un élément constitutif du voyage réservé auprès de nous. Tout litige, incident ou accident dans leur déroulement doit être solutionné sur place avec l'organisme concerné, et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de l'agence en France auprès de laquelle a été réservé le voyage.

14. R#CLAMATION

En cas de non-conformité des prestations ou de difficulté au cours de son Voyage, le client doit, dans les meilleurs délais, informer l'accompagnateur (si prévu) et/ou les correspondants locaux de l'Organisateur, dont les coordonnées sont rappelées dans les documents de voyage, et les éventuels prestataires concernés afin qu'ils puissent essayer de résoudre la difficulté. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages et intérêts ou réduction de prix éventuellement dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage. Le voyageur pourra également solliciter de l'aide auprès de Séniors en Nord au 03.28.36.53.10. Toute réclamation accompagnée de toutes les pièces justificatives doit être adressée à l'agence par tout moyen écrit permettant d'en accuser réception et de préférence par e-mail à l'adresse suivante : seniors.en.nord@cap5.com, dans les meilleurs délais et au plus tard 30 jours après la date de retour



Coordonnées détaillant
CAP5 CAPTOUR

CONTRAT DE VENTE N°21019547/1

EN DATE DU 04/02/2019

FORMULAIRE D'INFORMATION

afin de ne pas affecter le traitement de la demande.

15. DONNEES PERSONNELLES

A l'occasion de la réservation d'un Voyage, l'Organisateur collecte des données personnelles sur le client et les participants audit Voyage. Les informations collectées sont utilisées afin (1) d'enregistrer les réservations et permettre l'exécution des prestations réservées. Dans ce cas elles sont conservées le temps nécessaire à l'exécution des prestations, (2) de se conformer à certaines réglementations en vigueur, notamment en matière d'information des services douaniers et d'immigration. Dans ce cas, elles sont conservées le temps imposé par la réglementation ; (3) en cas d'accord du client, à des fins de marketing, d'analyse de marché et d'enquête ; pour cibler les besoins, les intérêts et les préférences des clients, les informer en conséquence et plus généralement développer une meilleure relation commerciale avec eux. Dans ces cas, elles sont conservées au maximum trois ans à compter de la fin de la relation commerciale. Certaines informations doivent obligatoirement être fournies à l'Organisateur afin de permettre la réservation ou l'exécution des Voyages. Elles sont signalées par un astérisque. Les autres informations sont facultatives. Les données collectées peuvent être transmises aux fournisseurs et sous-traitants de l'Organisateur dont certains sont situés hors de l'union Européenne. La collecte et l'utilisation des données personnelles sont effectuées dans le respect de la réglementation applicable. Le titulaire des informations collectées dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression sur ses données, dans les conditions prévues par la loi. Il a également le droit de définir des directives relatives au sort de ses informations personnelles après sa mort. Ces droits peuvent être exercés par courrier adressé au service marketing de l'Organisateur. Par ailleurs, un consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site www.bloctel.gouv.fr.

Vous pouvez retrouver toutes les données de l'Institut Pasteur concernant les données sanitaires mondiales :

<http://cmip.pasteur.fr/cmed/csmmedvoy.html>

La sécurité et les formalités des pays sur le site Internet du ministère des affaires étrangères (Conseils aux voyageurs) :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html



Coordonnées détaillant
CAP5 CAPTOUR

CONTRAT DE VENTE N°21019547/1
EN DATE DU 04/02/2019

FORMULAIRE

Annexe 1 : Partie A Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait lorsque l'utilisation d'hyperliens est possible.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

L'entreprise CAP 5 VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise CAP 5 VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle(s) deviendrait(en) insolvable(s).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=&categorieLien=cid>

En cliquant sur l'hyperlien, le voyageur recevra les informations suivantes :

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme.

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait.

Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat.

Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CAP 5 VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès d'un organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité, par exemple un fonds de garantie ou une compagnie d'assurance. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CAP 5 VOYAGES. Les coordonnées de l'organisme de garantie sont disponibles auprès de votre agence de voyages.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

Le : 04/02/2019 Signature du Client :